



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

361^e séance

Lundi 13 février 2017, à 10 heures
New York

Président : M. Tevi (Vanuatu)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Ouverture de la session

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la session d'organisation de 2017 de la Commission du désarmement.

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2017 de la Commission du désarmement. (A/CN.10/L.77)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Comme les années précédentes, la Commission se réunit brièvement aujourd'hui pour examiner les questions d'organisation, notamment l'élection du Président et des autres membres du Bureau pour la session de 2017.

J'appelle à présent l'attention de la Commission sur l'ordre du jour provisoire de cette session d'organisation, qui est publié sous la cote A/CN.10/L.77.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission décide d'adopter l'ordre du jour provisoire qui est publié sous la cote A/CN.10/L.77.

L'ordre du jour est adopté.

Élection du Président

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément au principe établi de roulement géographique, c'est au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes que revient l'honneur de présenter un candidat au poste de président de la Commission pour sa session de 2017. J'ai reçu du Président de ce groupe une communication officielle m'informant que le Groupe s'est entendu sur la désignation de la Ministre plénipotentiaire, M^{me} Gabriela Martinic de l'Argentine, comme candidate à la présidence de la Commission pour sa session de 2017.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission décide d'élire par acclamation M^{me} Gabriela Martinic Présidente de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission et en mon nom propre, je félicite M^{me} Gabriela Martinic, Représentante permanente adjointe de l'Argentine, de son élection à ces hautes fonctions. Je me fais l'interprète de tous en disant que nous nous réjouissons à la perspective de bénéficier de son expérience et de ses talents diplomatiques. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exécution de ses nouvelles et importantes fonctions. Quant à nous, nous sommes à son service et serons prêts, le cas échéant, à lui prodiguer des conseils et tout notre appui.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-03830(F)



Document adapté

Merci de recycler



Sur ces brèves remarques, j'invite M^{me} Martinic à assumer la présidence.

M^{me} Martinic (Argentine) assume la présidence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier les membres de la Commission de m'avoir élue Présidente de la Commission du désarmement et à reconnaître l'importance de la tâche qui m'a ainsi été confiée, à savoir la présidence de cette session d'organisation. Je compte sur l'appui et la coopération de tous les États Membres pour réaliser les importants objectifs de la Commission.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je voudrais rendre un hommage bien mérité au Président de la session de fond de 2016 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Odo Tevi du Vanuatu, pour son leadership et sa conduite avisée des travaux de la Commission. Je remercie également les autres membres du Bureau de leurs efforts inlassables et courageux. Enfin, je remercie les délégations de l'esprit constructif et de la coopération dont elles ont fait preuve pendant la précédente session.

Nous allons maintenant reprendre le troisième point de l'ordre du jour, à savoir l'élection des autres membres du Bureau de la Commission du désarmement pour 2017. J'ai été informée qu'une communication a été reçue du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, à savoir que le Groupe a entériné la candidature de M. George Wilhelm Gallhofer, de l'Autriche, et de M. Rauf Alp Denktash, de la Turquie, aux postes de vice-présidents de la Commission à sa session de fond de 2017.

Si je n'entends pas d'observations, je considérerai que la Commission souhaite élire M. George Wilhelm Gallhofer, de l'Autriche, et M. Rauf Alp Denktash, de la Turquie, Vice-Présidents de la Commission à sa session de fond de 2017, par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je félicite M. George Wilhelm Gallhofer, de l'Autriche, et M. Rauf Alp Denktash, de la Turquie, pour leur élection et attends avec intérêt d'établir avec eux une coopération fructueuse tant au sein du Bureau que de la Commission.

J'ai également été informée que les consultations se poursuivent au sein d'autres groupes régionaux sur les candidatures possibles aux postes de

vice-présidents et de rapporteur. Nous aborderons cette question ultérieurement.

Examen de la résolution 71/82 adoptée à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale

La Présidente (*parle en anglais*) : Comme les membres de la Commission le savent, l'Assemblée générale a adopté une résolution qui porte spécifiquement sur les travaux de la Commission. Par souci de clarté, et pour l'information des membres de la Commission, je voudrais revenir sur cette résolution.

La résolution 71/82, intitulée « Rapport de la Commission du désarmement », a été adoptée par l'Assemblée générale à sa 51^e séance plénière, le 5 décembre 2016, au titre du point 100 b) de l'ordre du jour. Les paragraphes pertinents de la résolution, les paragraphes 5, 6, 7 et 10, se lisent comme suit. Le paragraphe 5 :

« Rappelle que, conformément à sa décision 52/492, la Commission du désarmement a adopté, à sa 355^e séance tenue le 4 avril 2016, l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2016, étant entendu que les consultations se poursuivraient sur les moyens d'appliquer sa résolution 69/77, et décidé que cet ordre du jour resterait valable jusqu'en 2017. »

Le paragraphe 6 :

« Recommande que la Commission du désarmement poursuive, à sa session de fond de 2017, l'examen des points suivants : a) Recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires; b) Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. »

Le paragraphe 7 :

« Prend note des consultations que le Président de la Commission a menées pendant l'intersession avec les États Membres au sujet d'un document de travail contenant une proposition tendant à inscrire un troisième point à l'ordre du jour de la Commission pour le reste du cycle triennal actuel dans le cadre de l'examen des moyens de mettre en œuvre la résolution 69/77 de l'Assemblée générale, conformément à la décision 52/492 de l'Assemblée, et encourage la Commission à tenir des discussions informelles sur la question faisant l'objet du document de travail susvisé au cours

de la session de fond de la Commission, en 2017, sans préjudice des délibérations sur les points déjà inscrits à l'ordre du jour. »

Le paragraphe 10 :

« Prie la Commission du désarmement de se réunir en 2017 pendant trois semaines au plus, à savoir du 3 au 21 avril, et de lui présenter un rapport de fond à sa soixante-douzième session, soulignant que si aucun accord n'a pu être trouvé sur un point particulier de l'ordre du jour, ledit rapport devra être accompagné d'un résumé des travaux établi par le Président où il sera fait état des différentes vues et positions exprimées, comme le prévoit le paragraphe 3.4 du texte adopté énonçant les moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement. »

Je viens de présenter les grandes lignes de la résolution qui définit le mandat des travaux à venir de la Commission du désarmement.

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations ou des observations sur tout ce que j'ai indiqué jusqu'à présent.

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2017 de la Commission du désarmement

La Présidente (*parle en anglais*) : S'il n'y a pas de commentaires, je considérerai que la Commission décide de prendre note de l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2017 de la Commission du désarmement, tel que publié sous la cote A/CN.10/L.78.

Il en est ainsi décidé.

Questions d'organisation

La Présidente (*parle en anglais*) : La Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale qui se réunit annuellement. Ses sessions sont financées à partir du budget ordinaire et ne nécessitent pas de financement supplémentaire. En outre, conformément à la décision 52/492 de 1998, les sessions de fond annuelles

de la Commission doivent durer trois semaines. Par conséquent, pendant la session de 2017, la Commission travaillera selon sa pratique habituelle, ce qui veut dire une session de trois semaines pleines. C'est ainsi que, compte tenu de la résolution 71/82, le Secrétariat a pris des dispositions pour que la session de fond de 2017 ait lieu du 3 au 21 avril.

Je signale que, conformément à la résolution 44/119 du 15 décembre 1989, toutes les questions d'organisation doivent être closes à la session d'organisation de la Commission du désarmement. Malheureusement, comme j'en ai déjà informé la Commission, nous ne sommes pas en mesure de clore l'examen de ces questions d'organisation étant donné qu'il reste les sièges suivants à pourvoir : deux postes de vice-président pour le Groupe des États d'Afrique; un poste de vice-président et de rapporteur pour le Groupe des États d'Asie et du Pacifique; deux postes de vice-président pour le Groupe des États d'Europe orientale; et un poste de vice-président pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Comme les membres peuvent le constater, ce n'est pas une mince affaire et je saisis donc cette occasion pour demander instamment aux groupes régionaux concernés de procéder aux consultations qui s'imposent afin que la Commission puisse démarrer ses travaux de fond comme prévu, le 3 avril, avec un Bureau complet. En conséquence, il paraît souhaitable de clore la présente session d'organisation de la Commission afin que le Président, les Vice-Présidents et les délégations puissent mener de nouvelles consultations sur ces questions.

S'il n'y a pas d'autres questions urgentes à aborder, je considérerai que la Commission du désarmement souhaite clore sa session d'organisation de 2017 et reprendre l'examen des questions d'organisation en suspens à la première séance de sa session de fond, le 3 avril.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 25.